

Mairie
Rue de Montraisin
31360 Arnaud-Guilhem
05 61 90 31 83
arnaud-guilhem.mairie@wanadoo.fr
https://www.arnaud-guilhem.fr/

2022 Numéro 5

"BIEN VIVRE À ARNAUD-GUILHEM"

BULLETIN MUNICIPAL



LE PRINTEMPS

SOMMAIRE

ÉDITO DES ÉLUS
ACTUALITÉS
RECENSEMENT DE LA POPULATION
CRISE SANITAIRE
VIE LOCALE
COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
OFFICE DU TOURISME
UN PEU D'HISTOIRE
NUMÉROS UTILES



LE MOT DU MAIRE

Dans l'actualité, le budget prévisionnel 2022 a été voté le 31 mars dernier.

Le compte des résultats d'exécutions pour l'exercice 2021 :

section fonctionnement +23 345.42€, section investissement +2 260.31€

soit une clôture cumulée de +131 973.67 €

Pour 2022, la prévision des dépenses et des recettes sont équilibrées et votées à l'unanimité par le Conseil municipal. Concernant les investissements 2022 ils sont engagés à hauteur de 44 333.18 € Endettement de 2009/2010 et 2012 en cours d'un montant total de 73 243.21€.

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des impôts fonciers bâtis et le non bâtis pour la partie communale.

Le Conseil municipal a également souhaité, dans le cadre de la solidarité avec le peuple Ukrainien, de voter à l'unanimité un don de mille euros pour l'aide aux réfugiés.

lean-Pierre VIALATTE

EDITO DES ELUS

Cette année, nous allons poursuivre l'aménagement de "l'aire de loisirs".

En complément de la table de ping-pong et de la marelle vont être installés pour les enfants, une poutre d'équilibre, une balançoire horizontale et un jeu à ressort.

Des supports cycles pour les vélos vont être ajoutés aux installations existantes.

Pour faire de l'ombrage il sera implanté prochainement trois arbres sur l'espace loisirs.

Enfin pour chaque naissance à Arnaud-Guilhem, un arbuste sera planté sur le terrain communal.

Lydia CASTELLE

ACTUALITÉS

Calendrier électoral 2022 : les dates des élections



L'inscription sur les listes électorales pour ce scrutin des 10 et 24 avril était possible jusqu'au mercredi 2 mars pour les inscriptions en ligne au vendredi 4 mars pour les inscriptions « classiques » (voire plus tard pour les personnes relevant de l'article L.30 du Code électoral, comme les fonctionnaires mutés, les personnes qui déménagent à titre professionnel, etc.). Après le 4 mars, il reste bien entendu possible de s'inscrire sur les listes électorales, mais les personnes inscrites après cette date ne pourront pas voter pour l'élection présidentielle.

L'élection présidentielle se tiendra les 10 et 24 avril 2022, de 8 à 19 heures les élections législatives se tiendront les 12 et 19 juin 2022.

Le bureau de vote est installé définitivement à la salle des fêtes communale.



SOLIDARITÉ AVEC L'UKRAINE

La Communauté de communes Cagire Garonne Salat se mobilise avec les communes et ses habitants pour accompagner l'élan de solidarité en faveur de la population ukrainienne.

ACCUEIL DE FAMILLES UKRAINIENNES : RECENSEMENT DES PROPOSITIONS D'HEBERGEMENT

Alors que la population ukrainienne est durement touchée par la guerre sur son territoire, de nombreuses populations ont été amenées à fuir leur domicile et à se rendre à l'étranger.

En accord avec les services de l'État, pour organiser au mieux la prise en charge et l'hébergement de ces familles qui arrivent en France, la Communauté de communes Cagire Garonne Salat, avec l'appui de ses 55 communes, organise un recensement des possibilités d'accueil et d'hébergement sur son territoire intercommunal.

Si vous êtes volontaires pour accueillir des familles de réfugiés ukrainiens, faites connaître vos possibilités d'hébergement en remplissant le formulaire ci-joint et en l'adressant à votre mairie ou à la communauté de communes par courriel à l'adresse :

secretariat@cagiregaronnesalat.fr

FAIRE UN DON

De nombreuses associations caritatives et humanitaires sont présentes sur place et font face à d'importants besoins en matériels d'urgence. Les problèmes d'acheminement des aides ont conduit le HCR, l'Agence des Nations Unies pour les Réfugiés à privilégier la collecte de fonds. Si vous souhaitez venir en aide à la population ukrainienne, vous pouvez faire un don auprès des associations suivantes :

- UNHCR Urgence Ukraine
- Comité international de la Croix Rouge
- Aide médicale et caritative France Ukraine
- Médecins du Monde
- Secours Populaire
- Secours Catholique
- Médecins sans frontières

Vous pouvez aussi si vous le souhaitez faire un chèque à l'ordre de l'une de ces associations et le déposer à votre mairie.

Nous vous remercions pour votre mobilisation et votre solidarité face à la douloureuse épreuve subie par le peuple ukrainien.

RECENSEMENT



Ce n'est que dans quelques mois que nous connaitrons le détail des données du recensement qui vient d'avoir lieu (répartition hommes / femmes, actifs / inactifs, âges, etc.)

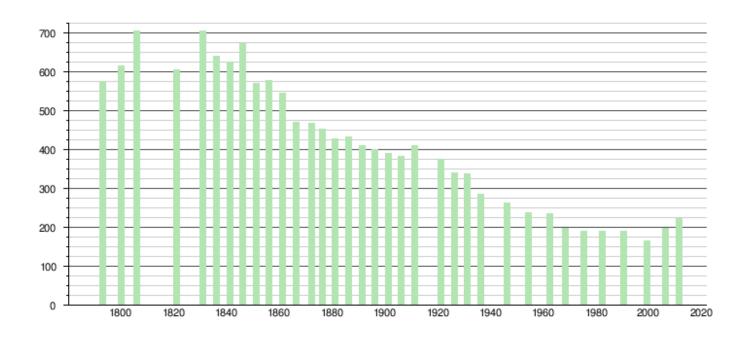
Rappelons que ces données permettent d'ajuster l'action publique aux besoins de la population : écoles (nombre de classes), moyens de secours, maisons de retraite, etc.

Plus de 58 % des réponses ont été faites par internet.

Aujourd'hui, la population est de **227 habitants** (232 en 2016). Le village compte 130 logements dont 14 résidences secondaires.

Le nombre maximal d'habitants a été atteint en 1831 avec 731 habitants. Il n'y en avait plus que 167 en 1999. Cette évolution a été la même pour toutes les communes rurales au 19ème siècle.

JCM



TRAVAUX ET POOL ROUTIER



Restauration au cimetière

La réparation du mur d'enceinte à la suite du au sinistre de 2020 a été réalisée par une entreprise locale.



Fossés aux Lancés

Rénovation du chemin et des fossés du Lances, du chemin de Picheloup et du chemin de Prades en grave émulsion.



Pose des miroirs sécurité aux intersections

La pose de miroirs d'aides aux contrôles visuels pour les carrefours du carelot del Buc , et du carelot de la Saint Martin.



Poste de transformation électrique Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne

Amélioration de la qualité de fourniture en énergie électrique sur le bourg du fait de l'accroissement des consommations locales.

TRAVAUX DE RÉPARATION À L'ÉGLISE

Des travaux vont être engagés pour évacuer les eaux pluviales et la reconstitution d'un pilier de l'église.





LA CRISE SANITAIRE

Protocole et recommandations sanitaires pour l'organisation de l'élection présidentielle

Pour l'organisation de l'élection présidentielle des 10 et 24 avril 2022, le gouvernement a détaillé le protocole et les recommandations applicables pour ces élections.

Ainsi, Il ne sera pas exigé des électeurs et des personnes participant à l'organisation ou au déroulement du scrutin de présenter les documents suivants : preuve de vaccination, certificat de rétablissement ou de réalisation d'un test virologique ;

Le nombre d'électeurs par bureau de vote n'est pas limité. Toutefois, l'accès au bureau de vote peut être régulé et l'entrée et la sortie doivent être séparées pour éviter les situations de grande promiscuité;

Le port du masque et les règles de distanciation physique ne sont pas obligatoires dans les bureaux de vote, **mais le port du masque reste fortement recommandé pour** :

- les personnes âgées, immunodéprimées, malades chroniques et fragiles, ainsi que pour leurs aidants ;
- les personnes symptomatiques ;
- les personnes cas contacts à risque;
- les personnes ayant été dépistées positives au covid-19, jusqu'à 7 jours après leur sortie d'isolement ;

VIE LOCALE

Balayeuse voirie

Le passage de la balayeuse dans les rues du village et les hameaux a été effectué les 28 février et 1er mars derniers



Entretien des voies de la commune

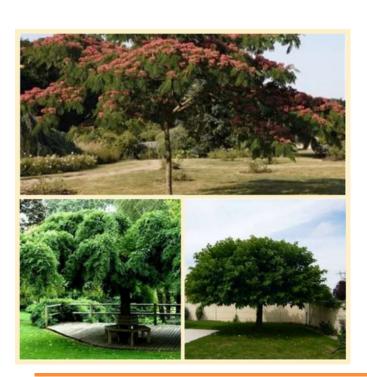
L'entretien des voies, l'herbe sur les trottoirs et les caniveaux ne pourra se réaliser que lorsqu'il n'y aura pas de véhicules garés et que les ouvrants seront fermés par les volets.

Ainsi la responsabilité de la collectivité ne pourra pas être engagée pour sinistre.

JOURNEES CITOYENNES

Après un arrêt forcé, elles vont recommencer avec les bénévoles et les élus pour effectuer des petits travaux sur la commune:

- -Nettoyage et plantations : des jardinières, au monument aux morts,
- au jardin de la salle des fêtes.
- -Plantations des arbres et arbustes sur l'aire de loisirs", (Et d'autres petits travaux).





Préparation des emplacements pour la plantation d'arbres sur la Base de loisirs

un albizias, un murier platane et un sophora du Japon seront plantés dans le cadre d'une journée citoyenne.

A vos bâtons de marche!



L'Association "Les Amis du Patrimoine d'Arnaud-Guilhem" organise une randonnée pédestre sur le territoire de la commune le 21 mai prochain.

Cette randonnée sera faite sur le Sentier des Légendes qui sillonne notre commune. Cette sortie permettra de découvrir ou, pour d'autres, de redécouvrir les paysages et le patrimoine de notre environnement.

Le circuit du Sentier des Légendes est une randonnée en boucle de 6,8 km : Départ / Arrivée Aire des randonneurs.

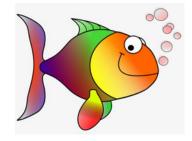
Cette balade nous permettra d'avoir une vue sur la chaîne des Pyrénées, de visiter les lavoirs de La Mesplère, du Bas de la Côte, de traverser les hameaux du Teulé, de Poumetan, de faire un petit crochet pour découvrir le lavoir du Fond de la Roque avant de remonter au centre du village devant la salle des Fêtes, la Mairie, l'Eglise et d'arriver à l'Aire des Randonneurs où une collation bien méritée nous permettra d'échanger nos impressions sur cette sortie.

Rendez-vous le samedi 21 mai 2022 à 9 h 30 à l'Aire des Randonneurs d'Arnaud-Guilhem

OC

1er Avril 2022

Ce n'est pas un





ARNAUD-GUILHEM sous la neige



COMMUNAUTE DE COMMUNES CAGIRE GARONNE SALAT

Vous trouverez les comptes rendus des conseils communautaires sur le site : https://www.cagiregaronnesalat.fr/fr/cgs/conseil-communautaire.html

Ordures ménagères





LE 1^{ER} JANVIER 2023 VOTRE SYSTÈME DE COLLECTE ÉVOLUE

Pour réduire notre impact environnemental, améliorer les conditions de travail des agents et harmoniser l'ensemble du territoire.

Un nouveau mode de collecte des OM va être déployé progressivement sur la Communauté de communes Cagire Garonne Salat à compter du 1^{er} Janvier 2023. Suite à une étude de territoire, il a été décidé de mettre en place une collecte par bacs collectifs pour les ordures ménagères (OM).

Comme toutes les communes du territoire collectées en porte à porte, votre commune est concernée par cette organisation. C'est pourquoi vous avez pu voir ces derniers jours des aménagements sur les futurs points de collecte.

POURQUOI DES BACS COLLECTIFS?

Sur notre territoire, différents modes de collecte des déchets sont en place actuellement : collecte en porte à porte en bacs individuels, poches posées à même le sol, bacs collectifs ... Afin d'harmoniser cette situation, c'est un système de collecte par bacs collectifs qui a été choisi.

LES ENJEUX DE CE NOUVEAU MODE DE COLLECTE SONT MULTIPLES :

rues.

HARMONISER la collecte sur l'ensemble du territoire pour une égalité de service entre les usagers

AMÉLIORER LA SÉCURITÉ au travail des équipes de collecte en favorisant la prévention des risques professionnels et la sécurité routière

Recommandation R437 du 16/05/2008 de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés. CONSERVER UN SERVICE DE PROXIMITÉ ET DE QUALITÉ en permettant des dépôts facilités pour les OM et en améliorant la propreté sans sac de déchets posés au sol dans les

RÉDUIRE LES COÛTS de fonctionnement en optimisant les tournées.

LIMITER L'IMPACT ENVIRON- NEMENTAL grâce à une réduction des points d'arrêts.

MAÎTRISER LE COÛT GLOBAL du service déchets dans un contexte d'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Cette taxe payée par tonne de déchets enfouis va passer de 25€/t en 2020, à 65€/t en 2025, occasionnant un surcoût de près de 200.000€ pour le service.

S'INSCRIRE dans le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

COMMENT?

CONCERTATION

Sur chaque commune, un travail de terrain a été réalisé en concertation entre la mairie et les services communautaires afin d'identifier les meilleurs emplacements potentiels sur le domaine public, conciliant les besoins des habitants et ceux du service collecte.

PROXIMITÉ

Ces points sont situés à proximité des habitations. Une phase test de deux mois démarrera fin 2022-début 2023. Elle permettra de juger la qualité des emplacements sélectionnés et le bon dimensionnement des conteneurs. Les autres modes de collecte, sacs et bacs individuels, ne seront plus effectués.

24H/24 ET 7J/7

Ce système permet de gagner en confort en utilisant les bacs collectifs à n'importe quel moment sans se soucier des jours de ramassage ou des jours fériés (idéal pour les départs en vacances).L'entretien des points de regroupement et des bacs sera assuré par les services techniques de la communauté de communes.



LES CONSIGNES DE TRI DOIVENT CONTINUER À ÊTRE RESPECTÉES

Infos tri

RÉGLEMENTATION

Depuis plusieurs années des objectifs gouvernementaux sont fixés afin de préserver yeuvernement et les ressources naturelles face au dérèglement climatique. Le but étant de transformer notre économie linéaire (produire, consommer, jeter) en une économie circulaire (3R = réduire, réutiliser et recycler).

Ces objectifs sont transcrits au travers de lois qui concernent les industriels, les entreprises mais ussi les particuliers.*



Obligations pour les collectivités :

- oniser la collecte sélective et de la
- généraliser hors foyer

 du lutter contre le gaspillage

 de favoriser le réemploi même au travers des commandes publiques

→ de valoriser le tri à la source ...

EXEMPLES:

- → Réduire de 50 % les quantités de déchets mis en décharge à l'horizon 2025
- Réduire les emballages en plastique à usage unique en tendant vers 100% de recyclage d'ici fin 2025 (interdiction de ces emballages en 2040)

 Loi relative à la Transition Energétique pour la Crois Verte (LTECV – LOI n°2015-992 du 17 août 2015) Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (loi AGEC - LOI n°2020-105 du 10 février 2020)

n°10 été 2021 - Cagire Garonne Salat

C'EST QUOI LA TGAP ? HAUSSE

Sur notre territoire la Taxe Générale des Activités



QU'EN EST-IL EN CAGIRE **GARONNE SALAT?**

Élus et agents de la communauté de communes mettent tout en œuvre pour suivre ces objectifs réglementaires en s'efforçant de maintenir un service adapté aux habitants et une stabilité fiscale avec un taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) harmonisé à 11.50 % pour toutes les communes d'ici fin 2025.

Depuis 2020 différentes actions ont été mises en

- → Prise en régie pour maîtriser le coût du transport pour l'évacuation des ordures ménagères et des produits issus des déchetteries. Rapprochement des sites de dépôt final avant traitement pour les secteurs de Salies-du-Salat et de Saint-Martory
- → Lancement d'une étude de territoire pour l'optimisation et l'harmonisation de notre service de gestion des déchets. Celle-ci comprend une réflexion sur notre système de collecte et sur l'impact d'une éventuelle mise en place d'une tarification incitative. Cette étude est financée à 70% par l'ADEME et la Région Occitanie
- → Création d'une plateforme de broyage bois et déchets verts à la déchetterie de Mane avec mise à disposition du broyat des végétaux pour les
- → Mise en place d'une collecte cartons pour les commerces et entreprises des secteurs de Salies-du-Salat et de Saint-Martory
- → Projet de valorisation des biodéchets par le compostage avec proposition de distribution de composteurs aux administrés
- → Une réflexion est engagée sur la thématique du réemploi et de la reprise en déchetterie

Performances de tri 2019 et 2020

Pour les secteurs de la

+ 2,25% en 1 an

Tonnage d'encombrants collectés en déchetteries destinés à l'enfouisseme

- 7,79 % en 1 an

Tonnages de déchets non recyclables retirés des colonnes de tri (erreur de tri ou malveillance) qui partent à l'enfouissement

Déchets collectés dans les colonnes grâce à votre geste de tri :

- 2,49 %

(dù à la réduction des tonnages papiers et à l'augmentation des refus de tri, les tonnages des autres flux sont constants ou en augmentation)



3600 t 3682 t

1027 t | 947 t

56 t

0

0

70 t

Refus de tri +25%



LASTIQUES (transpare

TEILLES PLASTIQUES (opaques)

Collecte ordures ménagères

Pour rappel, tout dépôt illicite et/ou ne respectant pas les règles en vigueur, est passible d'une amende allant de 35 € à 1500€ : articles R632-1, R633-6, R635-8 du Code pénal.

Les Ordures Ménagères correspondent aux déchets ordinaires produits quotidiennement par le foyer, de la préparation des aliments au nettoiement normal des habitations

(balayures, débris de vaisselle, cendres froides etc.).

DÉPOSER VOS OM DANS DES SACS

2019 : 52,011 2020 : 57,351

2019 : 6,02 t 2020 : 6,54 t

-25% DEPUIS 2018

LE «STOP PUB» EST TOUJOURS DISPONIBLE À L'ACCUEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES À MANE ET EN MAIRIES.



n°10 été 2021 - Cagire Garonne Salat

Les bons réflexes

Les déchetteries

Sites de Mane & Saint-Martory

OUVERTURE HIVER 1° octobre - 31 mars 8h - 12h (M) 13h30 - 17h30 (AM)			OUVERTURE ÉTÉ 1" avril - 30 septembre 8h30 - 12h (M) 13h30 - 18h (AM) sauf * 14h - 18h		
繳	MANE	SAINT- MARTORY	\Diamond	MANE	SAINT- MARTORY
	м ам	M AM		м ам	м ам
LUN	• •	00	LUN	• •	00
MAR	• •	• •	MAR	• •	• •
MER	••	• •	MER	• •	• •
JEU	• •	0 •	JEU	• •	Ø •*
VEN	••	••	VEN	• •	• •
SAM	••	• •	SAM	• •	• •
Les habitants du territoire ont accès					

aux 2 déchetteries

: Site d'Aspet

OUVERTURE Mardi 13h45 - 18h

Du mercredi au samedi 7h45 - 12h / 13h45 - 18h Déchetterie gérée par le SIVOM SGMA nt-Gaudens - Montréjeau - Aspet - Magr

05 61 94 73 73

Les habitants des communes de Couret, Encausse, Estadens, Ganties, Izaut et Soueich peuvent se rendre à la déchetterie d'Aspet, QUARTIER FONTAGNÉRES 05 61 79 59 47

 SAINT-MARTORY
 MANE

 ZA LES CLOTTES
 CHEMIN DES ISLES

 31360 SAINT-MARTORY
 31260 MANE

 05 61 90 76 92
 05 61 98 49 32

ATTENTION !

→ Mise en place dans nos deux déchetteries d'un flux pour récupérer les Déchets Ménagers Spéciaux regoupant :
- Les peintures, produits d'entretien, (maison, piscine, voiture...)
- Les pesticides, insecticides, ...

→ Pensez à deposer vos textiles usagés dans les bornes mises à disposition en déchetterie.
 → Tous les textiles d'habillement, linge de maison et chaussures.

Tous les meubles acceptés pour :
ranger / s'asseoir / se coucher / poser. Quel que soit le matériau et l'état (+ vos couettes, oreillers, duvets...)

+ 132 tonnes de D3E ont été collectés en 2020 sur nos deux

→ Également acceptés : cartouches d'encre d'imprimante, piles, batteries, ampoules, néons...

Déchets acceptés à Mane et Saint-Martoru

+ Sur l'année 2020 c'est près de 24 tonnes collectées

→ 137 tonnes de mobilier ont été collectées en 2020. DÉCHETS D'ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUES & ÉLECTRONIQUES recycler c'est protéger → Appareils électroménagers tous formats.

DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX

TEXTILES Re_fashion

MOBILIER ÉCOMOBILIER

NE PAS TASSER

RAPPEL OM

L'usager ne doit pas tasser le contenu des bacs de manière excessive et ne doit pas laisser déborder les déchets.

LES SACS NE DOIVENT PAS ÊTRE CHARGÉS > 15 KG

de déchets. Ils ne doivent contenir aucun objet dangereux susceptible de blesse personnel de collecte. Les objets coupants, piquants et/ou tranchants doivent à défaut être emballés pour assurer la sécurité des agents de collecte.

LES SACS DOIVENT ÊTRE PARFAITEMENT FERMÉS

pour que tout risque d'épandage des ordures soit écarté, même en cas de renversement du sac. Pour ce faire, leur remplissage doit permettre la prise en main par les agents de collecte.



SORTIR SA POUBELLE LA VEILLE AU SOIR



NON RESPECT DES CONDITIONS : PAS DE COLLECTE

En cas de non-respect de ces conditions de présentation, une mise en demeure pourra être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'usager et un refus de collecte pourra être appliqué.

T

IC S HUND

EMBALLAGES en vrac et vides LES INTERDITS









Briques alimentaires



Emballages métalliques (acier et aluminium)



Cartonnettes



Enveloppes et sacs plastiques, barquettes en plastique ou polystyrène, assiettes et gobelets, pots de yaourt, verre, serviettes et mouchoirs en papier...

VERRE en vrac et vides

LES **INTERDITS**



Consignes de tri



Bocaux et pots en verre



Bouteilles en verre



Capsules, bouchons, couvercles, cartons, vaisselle, ampoules, plastiques...

PAPIERS en vrac et non souillés LES INTERDITS



Journaux, magazines, prospectus, catalogues, annuaires



Papiers, enveloppes, courriers



Livres, cahiers



Films plastiques, emballages alimentaires et cartons, serviettes et mouchoirs papiers...

N'HÉSITEZ PAS AU BESOIN À VOUS RENSEIGNER EN DÉCHETTERIE OU AUPRÈS DE NOTRE AMBASSADRICE DU TRI À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : EMMANUELLE JOUBE . USAGERS, PROFESSIONNELS OU PARTICULIERS, ELLE RÉPONDRA À VOS INTERROGATIONS ET VOUS CONSEILLERA. DES ANIMATIONS SOUS FORME D'ATELIERS DU TRI SONT ÉGALEMENT POSSIBLES DANS LES ÉCOLES ET COLLÈGES DU TERRITOIRE.

Contact: emmanuelle.joube@cagiregaronnesalat.fr / 07.50.59.36.46





Office de Tourisme Cagire Garonne Salat

Maison des 3 Vallées Rue Armand Latour 31160 Aspet

contact@opyrenees.fr

Tél: 05 61 94 86 51

Site web Ôpyrénées Tourisme

Marchés de plein vent

Se déroulas au cours de la matinée

 Lundi : Marché à Salies du Salat (foire tous les 1er, 3ème et 5ème lundis du mois et marché tous les 2ème et 4ème lundis du moi)

Mercredi : Marché à Aspet

Vendredi : Marché à Saint-Martory

Samedi : Marché à Aspet
 Dimanche : Marché à Arbas

La vallée de la Garonne

De Saint Martory à l'Abbaye de Bonnefont, la vallée de la garonne va vous émerveille! Visitez des sites fantastiques!







ÉTAT CIVIL

Décès

Joël FOCH le 24 mars 2022

Nathalie TRINCA le 06 mars 2022



UN PEU D'HISTOIRE

Les horlogers d'Arnaud-Guilhem

Le cadran des horloges de parquet (horloges "comtoises") n'indiquent pas le nom du fabricant mais celui du vendeur. Les revendeurs de toutes les régions commandaient le mécanisme aux horlogers de Franche-Comté tandis que la caisse, plus ou moins décorée, était l'oeuvre d'artisans locaux. D'où la grande variété des styles rencontrés partout en France.

Dans une maison de Saint-Martory, une horloge indique "Sarlabous à Arnaud-Guilhem".





Oui était ce Sarlabous?

C'est le recensement de 1906 qui nous renseigne. Il s'agit de <u>Marcelin Sarlabous</u> né en 1858. Il habitait au bout de l'actuelle rue de Montraisin, un peu avant le carrefour avec la rue de la Croix du Chart.

C'est la seule fois qu'il fait état de cette profession. Aux recensements de 1901 et 1911, il se dit "exploitant agricole". Est-ce lui qui installait le mécanisme une fois la caisse livrée chez le client ? Comment se faisait-il connaître des éventuels acheteurs ?

Sans qu'il y ait eu une tradition horlogère à Arnaud-Guilhem, nous relevons néanmoins la présence de deux autres horlogers au siècle dernier.

Jean-François Cassé était horloger-bijoutier. Il s'est marié à Lestelle en 1909 mais est demeuré dans la maison familiale jusqu'en 1911. Cette maison était située elle aussi rue de Montraisin près du carrefour avec le carrelot de la Saint-Martin (côté gauche en descendant). Cette maison n'existe plus. En 1912, il est parti s'établir à Oran (Algérie). Mobilisé dans un régiment de zouaves, il a été porté disparu en 1917 dans la région de Verdun.

Dans les années 1930 - 1940, <u>Manuel Serra</u> réparait les montres en plus d'être ouvrier cartonnier chez Sirven à Apas. Il habitait rue de Montraisin, près de l'église du côté droit de la rue.

Quelles autres professions en 1906?

Outre les professions agricoles (propriétaires exploitants, aides agricoles, domestiques de ferme) au nombre de 143, il y avait une assez grande variétés de métiers avec une prédominance des ouvriers cartonniers (chez Sirven) et ouvriers papetiers (chez Barthier) pour un total de 24. Les charrons et les forgerons étaient 8, les charpentiers-menuisiers 4.

Quelques autres métiers : tailleuses (4), étameurs, (2), marchands de toile (2), ainsi qu'une revendeuse de lait.

Outre deux épiciers, il y avait comme dans tout village un garde champêtre, un prêtre, un instituteur et une institutrice.

NUMEROS UTILES

Hôpital de Saint-Gaudens: 05 62 00 40 00

Pharmacie de garde: 32 37

Pharmacie de Saint-Martory: 05 61 90 23 39 Pharmacie de Salies du Salat: 05 61 90 56 61

Maison médicale de Saint-Martory : 05 61 98 61 22 Maison médicale de Salies-du-Salat : 05.61.90.55.34

Dépannage Enedis: 09 72 67 50 31

Dépannage Eaux Comminges Barousse Save: 05 62 00 80 60

Communauté de Communes Cagire Garonne Salat : 05 61 98 49 30

Une urgence? Besoin d'un médecin?

Une seule attitude: TELEPHONEZ AVANT DE VOUS DEPLACER

UNE VIE EST EN DANGER ?

AUCUNE HESITATION, APPELEZ IMMEDIATEMENT

- URGENCE MEDICALE: appelez le 15 (SAMU)
- URGENCE MEDICO-TECHNIQUE (accident, incendie, éboulement...): appelez le 18 ou le 112 (POMPIERS)
- Démarche à suivre :
 - Ne déplacez pas la victime
 - Ne vous déplacez pas inutilement, sauf pour vous mettre à l'abri
 - Restez calme, préparez-vous à
 - décrire la situation
 - donner précisément l'endroit où vous vous trouvez
 - Un médecin évalue la situation et mobilise les moyens adaptés à l'urgence vitale
- Vous avez BESOIN D'UN MEDECIN ?

N'attendez pas : évitez l'aggravation des symptômes

39 66 : ALLO DOCTEUR

18 ou 112 : POMPIERS

15: SAMU

- DANS LA JOURNEE : APPELEZ ET CONSULTEZ VOTRE MEDECIN TRAITANT
- LA NUIT, LE WEEK END ET LES JOURS FERIES : APPELEZ ALLO DOCTEUR au 39 66
 - Un service médical de garde est à votre écoute pour vous apporter une réponse médicale adaptée à votre besoin
 - Il peut vous apporter un conseil médical, vous orienter vers le médecin de garde, vers la maison médicale de garde, vers un service d'urgence, ou faire venir un médecin à votre domicile
- Le service des urgences de l'Hôpital de Saint-Gaudens vous accueille 24h sur 24h, tous les iours
 - Vous serez accueillie par une infirmière qui évaluera votre besoin de santé, en lien avec un médecin
 - Une orientation adaptée à vos besoins vous sera proposée (passage aux urgences si c'est nécessaire, réorientation vers un médecin de ville ou de garde si votre état ne nécessite pas d'examens complémentaires ou d'actes en urgence)

Pour les URGENCES DENTAIRES

- En semaine : appelez votre dentiste
- Le week-end: consultez le site internet du Conseil de l'Ordre Départemental de la Haute Garonne, qui indique le dentiste de garde sur sa page d'accueil: http://www.cdocd31.com/#

DANS TOUS LES CAS, TELEPHONEZ AVANT DE VOUS DEPLACER

- N'ayez pas peur de vous tromper de numéro de téléphone, ils sont interconnectés et vous passeront l'interlocuteur adapté à vos besoins
- On vous demandera de préciser :
 - Votre identité ou celle de la personne malade
 - Votre âge
 - Votre age
 - Votre téléphone
 - Signalez au médecin tout traitement médical en cours, munissez-vous d'une ordonnance